

Monsieur le Président,

Il sied que nous soyons revenus dans les Caraïbes pour mettre un point final à nos travaux, là même où neuf ans plus tôt la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer entamait ses délibérations. Les Caraïbes sont une région où la mer forme une partie du patrimoine national. Une région où la mer et ses richesses offrent d'excellentes perspectives pour l'avenir. Les eaux des Caraïbes regorgent de poissons et, dans leur sous-sol, gisent de très importantes ressources pétrolières et d'autres ressources minérales. Cette mer tropicale est aussi un éden prisé des Canadiens, tout particulièrement à ce temps-ci de l'année. Mais toutes ces possibilités qu'offre la région ne doivent jamais être tenues pour acquises. Le risque de pollution marine, de surpêche et de différends en matière de pêche et de frontières maritimes plane toujours. Seule une Convention sur le droit de la mer largement acceptée peut garantir les avantages tirés des océans tout en réduisant au minimum les problèmes résultant d'utilisations conflictuelles des ressources océaniques. La plus grande réalisation de la Conférence et de cette Convention est - comme il se doit - d'avoir réussi à promouvoir la cause de la paix et de la sécurité mondiales sur plus des trois quarts de la surface du globe.

Il sied également que nous nous soyons réunis ici même en Jamaïque, le site de l'Autorité internationale des fonds marins, pour signer la Convention sur le droit de la mer. L'ambassadeur Rattray de la Jamaïque fait partie du Collège de la Conférence, ce groupe sélect qui a fait montre du leadership, du dévouement et du dynamisme voulus pour mener la Conférence à bon port. Le président de la Conférence, M. Koh de Singapour, l'ambassadeur Engo du Cameroun, l'ambassadeur Aquilar du Venezuela, le professeur Yankov de la Bulgarie et l'ambassadeur Beesley du Canada comptent également parmi ceux qui méritent une mention spéciale. Je désire également rendre hommage à la mémoire du président de la Conférence, Shirley Amerasinghe de Sri Lanka, pour sa grande inspiration au fil des ans. Enfin, qu'aurions-nous accompli sans l'appui et la coopération indéfectible du Secrétariat de la Conférence sous la direction de M. Bernardo Zuleta de la Colombie?

Prenant la parole devant l'Association du droit international, il y a quelques mois à Montréal, le Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Perez de Cuellar, a indiqué que la Convention sur le droit de la mer était peut-être l'instrument juridique le plus important du présent siècle. Je crois que le Canada peut être fier du rôle qu'il a joué dans le processus d'élaboration de ce traité. J'estime par ailleurs que toutes les délégations peuvent, elles aussi, être fières d'une convention qui reconnaît l'intérêt et le rôle de tous les Etats, qu'ils